

Sous-direction Technique
Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/136/2023

Date : 24/09/2023

A Monsieur : ZERKANE KARIM

Gérant de l'entreprise ZERKANE KARIM.

Adresse : Cité la Gare N°08/219 Tébessa.

Objet: Mise en demeure.

Il m'a été donné de constater que vous n'avez pas entamé les travaux de Raccordement des abonnés en FTTH au profit du CMP Tébessa2; objet de l'ODS N° : 203/2023 du : 05/09/2023 à ce jour.

A cet effet ; j'ai le regret de vous mettre en demeure pour entamer les travaux dans les plus brefs délais.

En cas d'inexécution de vos travaux je me verrais dans l'obligation de résilier votre convention « Travaux de raccordement final des clients en fibre optique » et « Travaux de raccordement final des clients en cuivre » selon l'article N° 32.

Le Directeur Opérationnel des Télécoms Tébessa.



25 SEPT 2023
Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
Lcukmane ALLAB